



ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 22 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2,

VU l'arrêté n°26-205 en date du 4 avril 2026, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice Générale des Services Techniques,

CONSIDERANT l'alerte rouge déclenchés par la préfecture le samedi 20 juin 2026, **tous les équipements sportifs seront exceptionnellement fermés,**

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité des personnes,

ARRETE

Article 1 : Tous les équipements sportifs seront exceptionnellement fermés du **Lundi 22 Juin 2026 au Dimanche 28 Juin 2026 inclus.**

Article 2 : L'arrêté sera affiché par les services techniques municipaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Chef de la Police Municipale de **STE GENEVIEVE DES BOIS,**
Service **des Sports,**
Madame la Directrice Générale des Services de **STE GENEVIEVE DES BOIS,**

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 22 juin 2026

Pour le Maire
Corinne MICHEL
Directrice Générale des Services Techniques



Le présent acte peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire. L'absence de réponse du maire dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet. La décision explicite ou implicite au recours gracieux peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.tlrcour.fr ou par voie postale ou directement au bureau du greffe de la juridiction (56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles).